

Le 27 octobre 2015

PAR COURRIEL

Direction – Affaires réglementaires et  
environnement

75, boul. René-Lévesque Ouest  
22<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Téléphone: (514) 289-2927  
Courriel : hebert.francois.g@hydro.qc.ca

À :

Me Véronique Dubois, secrétaire de la Régie de l'énergie  
Associations dont les activités sont directement visées par le volet Alimenter  
des Conditions de service d'électricité (voir liste ci jointe)

**Objet : Rencontre relative à la simplification et à la révision des Conditions de service d'électricité, volet Alimenter**

Le 4 février 2015, le Distributeur a adressé une correspondance à la Régie de l'énergie (la « Régie ») afin de l'informer de son intention de déposer un dossier générique portant sur la simplification et la révision des Conditions de service d'électricité (les « CDSÉ ») en février 2016.

Le Distributeur rappelle que le dossier de révision et de simplification des CDSÉ comporte deux volets :

- Le volet simplification de la terminologie pour lequel les concepts et le sens des CDSÉ ne changent pas. Cet exercice a d'ailleurs été amorcé dans le dossier tarifaire 2015-2016 du Distributeur.
- Le volet révision dans lequel la structure des CDSÉ et certains concepts et principes, qui y sont contenus, seront revisités.

Dans cette même correspondance, le Distributeur indiquait qu'il prévoyait consulter les analystes des associations directement visées par les CDSÉ, en l'absence de leur procureur. En effet, l'objectif poursuivi par le Distributeur lors de ces rencontres est de discuter des orientations et des principes sous-jacents aux modifications envisagées et non de rédiger les nouvelles CDSÉ.

Dans sa correspondance du 16 février dernier et ses décisions D-2015-129 et D-2015-153<sup>1</sup>, la Régie a pris acte des propositions du Distributeur, notamment du dépôt d'un dossier générique en février 2016, du processus de consultation et du mode de rémunération des associations consultées. Par ailleurs, la Régie a indiqué que son personnel technique participerait à certaines de ces rencontres.

Le 16 octobre 2015, le Distributeur a amorcé, avec le personnel technique de la Régie et les parties intéressées, l'examen du premier volet de la simplification et de la révision des conditions de service d'électricité (les « CDSÉ ») portant plus particulièrement sur le volet Abonnement.

---

<sup>1</sup> D-2015-129, paragraphes 26 à 28 ; D-2015-153, paragraphes 67, 114, 115 et 165.

Le Distributeur est maintenant prêt à tenir une autre rencontre de travail portant sur le volet Alimenter avec les associations directement visées par ce thème. Cette rencontre passera en revue les modifications envisagées par le Distributeur sur ce volet. Plus particulièrement, la rencontre portera sur la révision des modalités applicables au service de base ainsi que sur le mode de facturation du coût des travaux selon une approche forfaitaire.

Dans ce contexte, le Distributeur invite le personnel technique de la Régie et les analystes des associations directement visées par ce volet des CDSÉ à une rencontre de travail le 18 novembre 2015 à 9h00 à Montréal.

Le Distributeur demande aux parties intéressées désirant participer à cette rencontre de bien vouloir en informer madame Hélène Lacoste, en précisant le nom de leur représentant, avant le 9 novembre prochain à l'adresse courriel suivante :

[lacoste.helene@hydro.qc.ca](mailto:lacoste.helene@hydro.qc.ca)  
(514) 289-2211, poste 5630

Afin de faciliter la préparation des participants, le Distributeur fournira l'ordre du jour ainsi qu'une copie de la présentation dans la semaine précédant la tenue de la rencontre. Le lieu de la rencontre sera précisé à ce moment-là.

Enfin, le Distributeur rappelle qu'il n'envisage pas rémunérer les parties invitées pour leur assistance à cette rencontre.

Veillez recevoir mes plus sincères salutations.

Le directeur – Affaires réglementaires et environnement

François G. Hébert(s)

François G. Hébert

c.c. Hervé Lamarre, directeur principal – Clientèle d'affaires et réglementation  
Claudine Bouchard, directrice – Gestion des processus et soutien aux opérations,  
Vice-présidence Réseau de distribution  
Marcel Côté, directeur - Tarification et conditions de service

**Liste des associations directement visées par les CDSÉ**  
**VOLET ALIMENTER**

Association de la construction du Québec (ACQ)  
Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ)  
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI)  
Fédération québécoise des municipalités (FQM)  
Union des municipalités du Québec (UMQ)  
Union des producteurs agricoles (UPA)